



# Pomme de terre



LE JOURNAL DE LA POMME DE TERRE - n° 1169 - 27 octobre 2017

## POLITIQUE AGRICOLE

# Où vont les États généraux de l'alimentation ?

### À DÉCOUVRIR

#### Politique agricole

1-2

Où vont les états généraux de l'Alimentation ?

#### 40 ans du CNIPT

3

La contribution de l'interprofession aux succès de la filière pomme de terre

#### Marchés

4

Fin des arrachages, ralentissement des ventes

*Le président de la République a prononcé, le 11 octobre à Rungis, un discours marquant la mi-temps des États généraux de l'alimentation. Il y évoquait les premières pistes issues des débats et précisait les conditions dans lesquelles les réunions des ateliers du deuxième chantier devaient se poursuivre.*



**D**ès les premiers mots de son discours, Emmanuel Macron donne le ton : « Les États généraux de l'alimentation ont deux objectifs : le premier, permettre aux agriculteurs de vivre du juste prix payé, de permettre à tous dans la chaîne de valeur de vivre dignement ; et le second, de permettre à chacune et chacun d'avoir accès à une alimentation saine, durable, sûre ». Ces deux objectifs articulent le travail de très nombreux acteurs des filières agricoles et alimentaires, en deux grands chantiers, conduits sous la houlette de onze ministères.

Plus de 500 personnes ont été conviées à participer aux travaux. Les associations les plus représentées sont l'ANIA et la FNSEA. Parallèlement, le gouvernement a lancé une vaste consultation publique, qui se terminera le 10 novembre. Déjà 15 000 contributions ont été apportées sur une dizaine de thèmes : revenu agricole, sécurité des approvisionnements alimentaires, attentes sociétales, satisfaction du consommateur (en savoir plus/ contribuer [www.egalimentation.gouv.fr](http://www.egalimentation.gouv.fr)) Les résultats de l'atelier 14, dit transversal, sont très attendus, car c'est dans cet atelier que doit être discutée l'affectation du budget promis par l'État pour la recherche et les filières agricoles. Les autres ateliers sont néanmoins tout aussi importants.

**La création et la répartition de la valeur**  
Le premier chantier portait sur la création et la répartition de la valeur. Il a été conduit de fin août à fin septembre par les ministères de l'Agriculture et de l'Économie. Sept ateliers, vingt-huit réunions et des heures de discussions plus tard que retenir ?

Le président de la République a structuré son allocution autour de l'annonce de trois orientations et une demande.

**1) « Une contractualisation renouvelée »**  
Emmanuel Macron dit prendre acte d'une certaine désorganisation des marchés et souhaiter une meilleure organisation collective, notamment à l'amont, pour mieux peser sur les négociations. Il se dit prêt à conditionner certains dispositifs d'aide aux agriculteurs selon la taille des organisations de production et/ou commerciales. Ce qui ressort des discussions des ateliers 5, 6 et 7 portant sur les relations commerciales dans les filières agricoles et alimentaires, c'est que les agriculteurs, regroupés en Organisations de producteurs, doivent devenir acteurs de la proposition de contrat. Ce contrat devrait comporter les clauses essentielles suivantes : la durée (contrats pluriannuels à favoriser, en fonction de la filière), le volume, la qualité, le prix ou les mécanismes de détermination du prix.

(Suite page 2)

## DOSSIER DU MOIS



### Bilans économiques 2016-2017 des pommes de terre fraîches

En savoir plus sur [cnipt.fr](http://cnipt.fr)

Pomme de terre hebdo ne paraîtra pas la semaine prochaine.  
Rendez-vous le 10 novembre 2017.

**(Suite de la page 1)**

Dès lors qu'il y a introduction d'une formule de prix dans le contrat, celle-ci devrait prendre en compte des indicateurs relatifs aux coûts de production établis sur la base de données techniques existantes, et/ou des indicateurs relatifs aux différentes valorisations des marchés (degré de transformation, intérieur ou export), et/ou refléter une traduction de la qualité, la traçabilité, le respect des cahiers des charges. Il a également été beaucoup question de prix abusivement bas, de répercussions des contrats en cascade sur les différents maillons de la filière, de révision du seuil de revente à perte et d'encadrement des promotions.

**2) « Faire voter au 1<sup>er</sup> semestre 2018 une loi qui [...] pourra prendre la forme d'ordonnances »**

Le président ne dit pas exactement ce qu'il y aura dans cette loi, ou ces ordonnances. Peut-il « inverser [la] construction du prix, qui doit pouvoir partir des coûts de production », comme il l'a suggéré ?

Les dispositions législatives ne seront pas prêtes pour les négociations annuelles et le président a appelé chacun à la responsabilité pour respecter la philosophie des États généraux.

Les ministres sont invités à aider les acteurs économiques en leur précisant les possibilités offertes par le droit de la concurrence. La France s'engage également à peser au niveau européen pour faire évoluer ce droit et faire reconnaître les spécificités du monde agricole. Emmanuel Macron donne la garantie que l'État fera respecter cette future loi, en utilisant s'il le faut le "name and shame", une pratique qui consiste à nommer publiquement les acteurs qui ne respecteraient pas les règles.

**3) « Le rejet des produits chimiques, la préférence pour l'alimentation naturelle sont des lames de fond sociales [...]. C'est pourquoi notre agriculture doit réduire sa dépendance aux intrants chimiques qui polluent nos sols, nos cours d'eau et nos nappes. »**

Ce thème est celui du deuxième chantier des États généraux dont les six ateliers se déroulent depuis début octobre et jusqu'à mi-novembre : **une alimentation saine, sûre, durable et accessible à tous.**

**Des contrats de filières**

Emmanuel Macron a conclu, « *Ce que je vous demande, c'est chacune et chacun dans vos filières de porter une stratégie et de ne pas attendre que la stratégie soit dictée par la concurrence internationale, par la crise à venir ou, pour certains autres, par l'État lui-même. [...] Ces contrats de filières doivent permettre de fixer des objectifs de restruc-*

*turation interne aux interprofessions, des objectifs de montée en gamme sur la bio, sur les signes de qualité, des objectifs environnementaux et sociétaux, des programmes de recherche agricole, de ciblage des investissements. C'est aux interprofessions que reconnaît l'État d'y travailler, de coordonner ces travaux en relation avec le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation pour fin décembre et je souhaite également que la distribution et les industriels y participent. »*

Les interprofessions sont donc invitées à préparer, en quelques semaines à peine, des "contrats de filières" que le gouvernement voit comme de véritables plans stratégiques impliquant les acteurs des filières : producteurs, transformateurs, commerçants au premier niveau et distributeurs auprès des consommateurs. Le président de la République confirme ainsi le rôle majeur des interprofessions reconnues par l'État dans les filières agricoles. Loin d'être les théâtres d'empoignades magistrales entre les acteurs des filières, comme elles ont été parfois décrites, les interprofessions sont le lieu du dialogue, de la construction et de la définition de stratégies pour les filières.

**Au final, où va-t-on ?**

Les États généraux de l'alimentation sont passés de l'objectif de définir un corpus de textes législatifs et réglementaires sur le partage de la valeur ajoutée dans les filières à celui de renverser le dogme du prix bas. Le discours du président a créé beaucoup d'attendus sur le terrain. Pourront-ils être suivis d'effet ?

Les premiers ateliers des États généraux de l'alimentation ayant abouti à une sorte de consensus sur la nécessité de changer la LME, la LMA, et le droit de la concurrence européen, le gouvernement semble avoir été pris de court. Résultat, le président prend acte que les filières lui demandent beaucoup et dans un mouvement de donnant/donnant, il décide de demander beaucoup aux filières en leur renvoyant le travail sur des contrats stratégiques à réaliser en six semaines ! Il souhaite voir les filières « monter en gamme », ce qui dans son discours semble vouloir dire « aller vers l'agroécologie ». « Monter en gamme », c'est aussi « valoir plus cher », dans ces conditions : quid du pouvoir d'achat et de la compétitivité, alors que l'exportation est un enjeu majeur pour les filières agricoles françaises ? Bref, l'intervention du chef de l'État pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses. Ce sera aux filières elles-mêmes, sans doute, de les apporter. ■

Florence Rossillion

« Ce que je vous demande, c'est chacune et chacun dans vos filières de porter une stratégie et de ne pas attendre que la stratégie soit dictée par la concurrence internationale, par la crise à venir ou, pour certains autres, par l'État lui-même. »



## 40 ANS DU CNIPT

# La contribution de l'interprofession aux succès de la filière pomme de terre

La préparation par le CNIPT de sa convention anniversaire qui marque les 40 ans de l'interprofession au service de la filière sur le thème "Comment l'interprofession a contribué, contribue et contribuera à vos succès?" nous donne l'occasion de rappeler les orientations prises depuis le séminaire stratégique de janvier 2015.

**Les équilibres de marché** sont le souci constant de l'interprofession. La connaissance du consommateur, la recherche de débouchés à l'export, le développement des ventes sur notre marché national et chez nos principaux clients européens constituent les clés de ces équilibres. La campagne que nous vivons doit nous encourager à améliorer encore et toujours la compréhension de l'offre et l'information sur les productions et leurs débouchés.

**La contractualisation dans le secteur du frais** doit répondre aux attentes de la filière. Son succès passera par un accord entre les associations membres du CNIPT sur trois points :

- **Appréciation de la qualité des lots de pommes de terre**

La nouvelle grille d'évaluation visuelle est un premier pas positif. Des discussions sur une standardisation de l'agrégage sont en cours dans le cadre d'autres projets. Elles ne devraient pas bloquer l'avancée du travail sur la contractualisation.

- **Publication d'indicateurs de référence**

Le CNIPT travaille à la mise en œuvre d'une collecte de données permettant la réalisation d'indicateurs des prix au premier niveau de transaction. Ces indicateurs reflèteront, dans des conditions de représentativité et de respect du droit de la concurrence, les prix de marché pour les pommes de terre de consommation à chair ferme et les pommes de terre de consommation. Ils seront donc composés de plusieurs variétés. Ils ne seront publiés comme une référence indicative du prix de marché pouvant servir à la détermination du prix mais en aucun cas ils ne pourront être "le prix".

- **Conditions juridiques d'utilisation de ces indicateurs de prix**

Les associations membres du CNIPT vont déterminer, avec l'aide d'un avocat spécialisé,

les clauses juridiques d'utilisation de ces indicateurs qui pourront être proposées dans les contrats.

**L'amélioration des pratiques et techniques à tous les stades de la filière**, fait également partie des sujets à l'ordre du jour au CNIPT :

- **Au stade production**, le CNIPT est engagé avec le GIPT et Arvalis dans un recensement des pratiques agricoles actuelles pour valoriser et reproduire les meilleures, à la fois en termes techniques qu'en termes environnemental. Le CNIPT et le GIPT soutiennent la recherche agronomique à travers de nombreux programmes Arvalis, notamment en vue de l'optimisation des intrants.

- **Dans les stades logistiques**, les associations membres du CNIPT se sont mises autour de la table pour définir :

- des procédures d'agrégage standardisées au premier niveau de transaction,
- des bonnes pratiques en centres de stockage et conditionnement et dans les conditions de transport,
- des règles d'agrégage en centrales d'achat.

- **Au stade commerce**, le CNIPT dispense des formations aux chefs de rayons pommes de terre en petit et grand commerce pour favoriser la commercialisation.

**Le développement de la consommation** passe par la communication et l'information du consommateur. Le CNIPT cherche constamment à renouveler les approches et les vecteurs de communication pour sensibiliser les consommateurs, en particulier les plus jeunes, à la segmentation culinaire, à l'origine France, à la diversité et la facilité des recettes. ■

Florence Rossillion

## AGENDA

Les 22 et 23 novembre

**British Potato 2017**  
Harrogate (Royaume-Uni)  
[www.bp2017.co.uk](http://www.bp2017.co.uk)

Le 5 décembre

**Assemblée générale et 40 ans du CNIPT**  
Arras (Pas-de-Calais)  
[www.cnipt-convention2017.fr](http://www.cnipt-convention2017.fr)

Le 5 décembre

**Assemblée générale du GIPT**  
Arras (Pas-de-Calais)  
[www.gipt.net](http://www.gipt.net)

Le 13 décembre

**Colloque "Gestion quantitative de l'eau à l'échelle des territoires"**  
Toulouse (Haute-Garonne)  
[www.evenements-arvalis.fr](http://www.evenements-arvalis.fr)

Du 16 au 18 janvier

**Sival, salon des productions végétales**  
Angers (Maine-et-Loire)  
[www.sival-angers.com](http://www.sival-angers.com)

Du 7 au 9 février

**Fruit Logistica**  
Berlin (Allemagne)  
[www.fruitlogistica.de](http://www.fruitlogistica.de)

Les 12 et 13 février

**15<sup>e</sup> congrès de l'UNPT**  
Le Havre (Seine-Maritime)  
[producteursdepommesdeterre.org](http://producteursdepommesdeterre.org)

Du 27 au 31 mai

**10<sup>e</sup> WorldPotatoCongress**  
Cusco (Pérou)  
[www.worldpotatocongress2018-alap.org](http://www.worldpotatocongress2018-alap.org)

## Une convention - anniversaire à Arras



Comité National Interprofessionnel de la Pomme de Terre

Créé en 1977, le CNIPT célébrera ses 40 ans le 5 décembre à Arras. À cette occasion, les membres du conseil d'administration et les présidents des différentes commissions présenteront les ambitions et les projets de la filière qui orientent les actions du CNIPT. Les participants seront invités à réagir aux interventions à l'aide d'une application interactive. Une table ronde sera organisée sur le sujet "Responsabilité sociétale et environnementale des filières pommes de terre : quelles perspectives?". Enfin, Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture, clôturera la matinée.

## LES MARCHÉS PHYSIQUES

## Cotations France (RNM)

En €/tonne

## Marché français-Stade expédition - Semaine 42

## Variétés de consommation courantes

Bintje France non lavée cat. II 40-75 mm filet 25 kg	105 (=)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-75 mm filet 10 kg	190 (=)
Agata France lavée cat. I 50-75 mm carton 12,5 kg	330 (↘)
Bintje France non lavée cat. II 60-75mm filet 25kg consommation	170 (=)

## Variétés à chair ferme

Charlotte France lavée cat. I + 35 mm carton 12,5 kg	460 (↘)
Rouge France lavée cat. I + 35mm filet 2,5 kg	395 (↘)

## Marché français Bio-Stade expédition - Semaine 42

Chair ferme France biologique	970 (↘)
Chair normale France biologique	940 (↘)

## Export-Stade expédition - Semaine 42

Agata France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Agata France lavable cat. I 40-70mm sac 1 tonne	100 (↘)
Div.var.cons France lavable cat. I +45mm sac 1 tonne	nc.
Div.var.cons France lavable cat. I 40-70mm sac 1 tonne	95 (↘)
Div. var. cons France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	85 (=)
Rouge France non lavée cat. II 50-75 mm sac 20 kg	75

## Rungis - Semaine 42

Charlotte France cat. I carton 12,5 kg	610 (↘)
Div. var. cons France lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	280 (=)
Div. var. cons France non lavée cat. I 40-70 mm sac 10 kg	200 (=)

## Industrie - Semaine 42

Bintje Bassin Nord non lavée + 35 mm fritable	35 (↘)
Div. var. cons. Bassin Nord non lavée, tout venant 35 mm et + fritable	50 (=)

N.B. : entre parenthèses, la tendance du marché.

## Cotations marchés étrangers

En €/tonne

## Cotation VTA (Verenigde Telers Akkerbouw) - Semaine 43

Destination industrie frites : tout-venant, vrac, fritable, départ, 40 mm +	nc.
Var export 45 mm +, en sac	nc.

## Belgique (Fiwap/PCA) - Semaine 43

Bintje tout venant 35 mm + fritable vrac	30 (↘)
--	--------

## Grande-Bretagne (Cours BPC) - Semaine 42

Prix moyen production	nc.
-----------------------	-----

## Editeur CNIPT

43-45 rue de Naples  
75008 Paris  
Tél : 01 44 69 42 10  
Fax : 01 44 69 42 11

Directrice de publication  
Rédactrice en chef :  
Florence Rossillion

Prix du numéro : 2 €  
Abonnement 1 an : 53 €

Impression-Routage :  
Rivet Presse Edition  
24, rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges Cedex 9

Conception graphique :  
Aymeric Ferry

Dépôt légal : à parution  
ISSN n° 0991-3351

## LES MARCHÉS À TERME

## Eurex Francfort (€/t) Bintje, Agria et var. apparentées pour transfo, 40 mm, min 60 % 50 mm +

	17/10/17	18/10/17	19/10/17	20/10/17	23/10/17
Novembre 2017	46	48	46	44	46
Avril 2018	58	54	52	55	58
Juin 2018	71	66	64	68	71



Pour les internautes, cliquez sur les liens pour en savoir plus